

## Éditorial

*Missions collégiales au cœur la justice serbe – l'histoire de la genèse et de la spécificité de ce numéro de la Revue Critique*

Au printemps 2012 *l'auteure et l'auteur* ont reçu une demande aussi inattendue que captivante : ils ont été sollicités pour réaliser, au mois d'avril, pour l'association européenne de magistrats MEDEL (*Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés*) un *audit sur la situation de la justice serbe*. La demande s'explique par l'arrière-plan de la révocation (vécue comme illégitime et insatisfaisante) d'environ un tiers de la magistrature serbe en 2009 concernant, entre autres, des collègues membres des associations de magistrats serbes, *organisations membres de MEDEL*, dont *Judges Association of Serbia, JAS* et spécialement la présidente de cette association, *Dragana Boljevic*. A l'arrière-plan figure aussi la perspective de l'adhésion de la Serbie à l'Union Européenne. Le tout, peu de temps avant les élections présidentielle et parlementaire dont vous connaissez les résultats.

Pour accomplir cet audit, nous avons procédé, à Belgrade, à de nombreuses auditions entre les 8 et 15 avril; dès le 13 avril, nous avons, lors d'une conférence de presse, publié une première évaluation de la situation, analyse empreinte, tout à la fois, de rigueur et de prudence. Vous trouvez ce document ("Déclaration de Belgrade") dans l'annexe. Les mois suivants, nous avons préparé le rapport de l'audit qui a été présenté fin juin à Belgrade. Vous trouvez le texte intégral du rapport (en français, anglais et allemand) sur les sites internet indiqués dans l'article de *Hans-Ernst Böttcher*, „*La Situation de la Justice en Serbie*“ (voir la note en première page) paru, pour la première fois, dans la revue indépendante „*Betrifft JUSTIZ*“, numéro 112 (décembre 2012).

Vous trouvez, de même, en annexe une déclaration de MEDEL du 30 juin 2012 établie à l'occasion de la présentation du rapport d'audit („*Restoration of Confidence Necessary for the Democratic Functioning of the Serbian Judiciary*“).

Le français a été la langue de travail de l'audit. La communication avec nos interlocuteurs serbes a été assurée par notre interprète *Marijana Labus-Vuk*, que nous remercions ici. Pour le rapport, écrit à l'origine en français, *Simone Gaboriau* en tant que francophone a été rapporteure et en a donc formulé, pièce par pièce, la première version, discutée de multiples fois entre nous, réécrite et annotée par *Hans-Ernst Böttcher* et collégialement, pour, enfin, arriver à la version définitive signée par nous deux, dont nous sommes responsables en commun.

Vu l'ampleur (environ 70 pages) du rapport nous avons renoncé à publier la version intégrale dans ce numéro de la *RCrit/KritV/CritQ*. Toutefois, vous trouvez, en français et en anglais, une version raccourcie et actualisée au début du mois de novembre, avec notamment, à nouveau, des références aux sites internet où sont publiées les versions intégrales. La version actualisée et condensée que vous trouverez publiée *ici* a servi de base pour un entretien qui a eu lieu le 6 novembre 2012 à Bruxelles entre d'une part *l'auteure et l'auteur* et d'autre part, le commissaire *Stefan Füle*, responsable de l'élar-

gisement de l'Union Européenne, avec la présence active de *Dragana Boljevic* et *Antonio Cluny*, président de MEDEL et avocat général au Portugal.

Notre mission continue : les 27 et 28 novembre, le ministre de la justice de la République Serbe a organisé, en commun avec l'ambassade de France à Belgrade, une conférence sur l'avenir de la justice serbe. Sollicités comme experts européens, l'*auteure*, l'*auteur* et le juge autrichien *Gerhardt Reissner, president de L'Association Internationale de Juges*, ont fortement contribué aux côtés du ministre et des ambassadeurs de la France et de l'Union Européenne au succès de cette démarche. Vous trouvez également les « *Recommandations des Experts* » du 28 novembre 2012 en annexe.

En dehors des articles et documents déjà mentionnés vous pourrez lire dans ce numéro – comme énoncé en détail dans la table des matières – le texte « *Dans les Gorges des Balkans* ». Il est (comme le rapport sur l'audit et son actualisation) rédigé en commun par *Hans-Ernst Böttcher* et *Simone Gaboriau*. Il a déjà été publié à la fin du mois de novembre 2012 dans la revue « *J'essaime* » du Syndicat de la Magistrature (S.M.) périodique électronique (sur le site du syndicat : [www.syndicat-magistrature.org](http://www.syndicat-magistrature.org); rubrique: « *J'essaime* »). Ce texte est issu d'une version première de l'article déjà mentionné « *La Situation de la Justice en Serbie* », intitulé « *In den Schluchten des Balkans (Dans les Gorges des Balkans)* » et publié à la fin du mois d'octobre 2012 dans la revue « *verdikt* », numéro 2.2012, des magistrats allemands dans le syndicat unifié (Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft, ver.di) sous le seul nom de *Hans-Ernst Böttcher*. *Simone Gaboriau* a complété le texte sur la base de la traduction de la rédaction de « *J'essaime* » et l'a, en outre, rendu lisible et mieux compréhensible pour les lecteurs français. C'est pourquoi nous nous sommes sentis co-responsables et avons tenu à publier cette nouvelle version française en commun. Nous remercions les rédactions de *Betrifft JUSTIZ*, de *verdikt* et de *J'essaime* pour leur autorisation d'une nouvelle publication du texte ainsi que les collègues français et leurs traducteurs bénévoles pour l'excellence de leur travail.

Etant donné que vous, nos chères lectrices et chers lecteurs, avez maintenant, avec les versions française et anglaise du texte actualisé du rapport d'audit et avec l'article pluriel (plutôt sous forme de récit) dans ses versions française et allemande, une bonne perspective dans les trois langues, nous avons renoncé aux *abstracts* dans les langues respectivement manquantes.

Ainsi, nous espérons vous présenter, avec ce numéro de la *KritV/CritQ/RCrit, une vision* qui correspond bien à la conception trilingue et européenne.

Approchons nous du noyau grave de notre mission : dans chaque pays de l'Union Européenne (actuelle ou future) et dans l'Union entière, l'état constitutif (en allemand : *die Verfassung*, soit en même temps: « *l'Etat* » et « *la Constitution* ») de l'Etat de droit démocratique et social dépend de la situation constitutionnelle/légale et réelle de la justice. Nos amis européens, et surtout nos amis serbes, ont eu de sérieuses raisons de douter profondément de l'état de la justice serbe. Dans la démarche de rapprochement de la Serbie de l'Union Européenne, notre mission a pu (nous l'espérons!) contribuer à ce que ce pays s'occupe plutôt d'une justice indépendante et de qualité et non plus d'une prétendue « nouvelle élection » de juges qui est en réalité (ou prétend l'être) – soyons sincère et appelons la ainsi – une *lustration*, une *épuration*.

Et le processus d'une réflexion commune sur la justice serbe nous a parfois menés en direction de nos propres justices- et cela n'est pas le moindre résultat d'une telle mission.

C'est d'ailleurs un constat permanent depuis la fondation de MEDEL (*Simone Gaboriau* et *Hans-Ernst Böttcher* figurent parmi ses fondateurs) : la vision critique de la justice d'un autre pays nous apprend beaucoup sur nos justices et sur leur évolution souhaitable.

Nous ne pouvons passer sous silence le goût amère laissé par notre mission : celui qui a défailli le plus en Serbie c'est le Conseil Supérieur de la Magistrature (ou, pour être correct : les deux conseils, l'un pour le juges, l'autre pour les procureurs et substituts). Ils semblent s'être comportés non pas comme des organes garants de l'indépendance de la magistrature mais plutôt comme des organes de toute puissance sur les magistrats. Cela est terrible, surtout pour des personnes qui, comme le font *l'auteure* en France et *l'auteur* en Allemagne, luttent pour l'élargissement et l'introduction renforcée d'éléments d'autogestion (terme faisant sens en Allemagne) ou bien autonomie (terme plus utilisé en France) dans la législation et la pratique de l'organisation judiciaire (voir aussi dans l'article de *Hans-Ernst Böttcher, Zur Situation der Justiz in Serbien*). Un constat s'impose : on s'instruit aussi par les fautes des autres! C'est la grande chance de l'apport d'une communication entre magistrats (et pas seulement, tous les acteurs de la justice aussi) de l'Europe.

On pourrait ajouter : une magistrature serbe (ou : une partie de celle-ci, encouragée et soutenue par leurs organisations) sûre d'elle et se sentant responsable de l'état de la justice de son pays et une société civile vigilante et critique, avec l'appui des organisations et institutions européennes, ont réussi à renouer la réflexion et discuter en public sur une situation qui avait l'air d'être sans issue – avec, comme conséquence d'avoir (nous l'espérons fortement!) trouvé des solutions qui stabilisent la justice et l'aident à surmonter sa crise.

On ne peut oublier l'acteur décisif qu'est devenu la Cour Constitutionnelle Serbe qui avec ses décisions fortes et inattendues de juillet et octobre, à la motivation très proche de notre argumentation, a fait réintégrer tous les magistrats serbes qui n'avaient pas voulu accepter leur révocation illégitime : une réintégration qui ne s'est faite qu'après trois années d'incertitude, d'intimidation et de la lutte pour leurs droits.

Lübeck et Paris, janvier 2013

Hans-Ernst Böttcher et Simone Gaboriau